

Centre Communal d'Action Sociale



Le CCAS anime une action sociale de prévention et de développement social dans la commune, afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un **Etablissement Public Administratif Communal**, doté d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune. **Il est présidé de plein droit par le maire de la commune.**

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. C'est un organisme reconnu d'utilité publique, **financé par une subvention de la Commune ainsi que par des dons.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le **06 70 28 53 04.**

Permanences sociales

[Plus d'informations](#)

Mutuelle de village

[Plus d'informations](#)

Personnes vulnérables ou isolées

[Plus d'informations](#)

Portage de repas à domicile

[Plus d'informations](#)

Contacts utiles

[Plus d'informations](#)

